

Collecte DMA

DMA2 - Tonnage de DMA collectés par type de déchets

Définition

Tonnage de déchets collectés (ordures ménagères résiduelles + collectes sélectives + déchèteries) par les services de collecte et les déchèteries situés sur le territoire considéré (cf. différents types de déchets pris en compte dans la liste ci-dessous)

PEDMA

Les DMA* comprennent les OMR*, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

Unité : Tonne (t)

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

*DMA : déchets ménagers et assimilés

*OMR : ordures ménagères résiduelles

Déclinaison

Par déchets collectés : OMR - encombrants - déchets dangereux (y.c. DEEE) - matériaux recyclables - déchets verts/biodéchets - déblais et gravats - autres déchets

Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

Par type de collecte : collecte OMR - déchèterie - collectes sélectives